

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 CAB-MA 14 : Subvention à l'association Théâtre de l'air nouveau (18e) pour la production et la diffusion de l'opéra « Ka Karmenka » de Luc SAINT ÉLOI.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Théâtre de l'air nouveau dont le siège social est situé 2, rue Raymond Queneau, 75018 Paris;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'air nouveau, 2, rue Raymond Queneau, 75018 Paris, pour la production et la diffusion de l'opéra « Ka Karmenka » de Luc SAINT ÉLOI.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.